

Sujet : [INTERNET] Enquête PE LUPSAULT

De : Marie-jose Touraine <mijo.touraine@gmail.com>

Date : 23/11/2021 12:01

Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

Copie à : Patricia Schricke <patricia.schricke@gmail.com>, Yane TILLIE RICCI <tillieyane@gmail.com>, Théo david <theo.davidc@gmail.com>, Anne-laure TOURAINE <anne-laure.touraine@orange.fr>

Bonjour Monsieur le Préfet, et Mme l'enquêtrice de l'enquête publique en cours à Lupsault

Voici des questions concernant le projet d'éoliennes PE Lupsault complémentaires à celles envoyées par mes sœurs et moi-même le 18 novembre.

J'ai retrouvé la page historique du parc éolien Bouchet Oradour.

<https://www.baywa-re.fr/fr/eolien/projet-de-parc-eolien-de-la-couture/#apercu-du-projet>

Il est question de ZDE c'est à dire rachat par EDF à un prix supérieur au prix du marché et du renoncement de la 1ere entreprise Vinci énergie sur ce prétexte....L'autorisation a été donnée à la nouvelle entreprise donc son engagement reste valable.

1ere question, Lupsault est-il dans une ZDE ? sinon comment assurer la rentabilité de l'investissement avec le prix du marché actuel.

Valeco peut-il nous expliquer quel est le tarif choisi dans leur budget prévisionnel et pourquoi ? la marge entre les prix est énorme (28 à 82 €) Quel engagement de coût du KW/H et du prix de vente peut-elle prendre ?

Seconde question : une fois que l'autorisation est donnée, si une autre entreprise rachète le projet, quid de la valeur des engagements de Valeco ?

Mon sentiment est que les entreprises holding (dans ce cas En BW) sont présentes car elles pensent pouvoir obtenir un bénéfice financier rapide en revendant leur autorisation au plus offrant. Ce système est très dommageable à l'énergie française. Et à la crédibilité des ces projets. S'ils étaient rentables pourquoi les revendraient-ils si rapidement ?

Je reste totalement contre ce projet d'éoliennes car c'est un miroir aux alouettes pour quelques uns qui ne cherchent pas à voir les risques encourus pour eux à terme et pour toute la communauté (je pense aux personnes qui ont décidé d'accepter les éoliennes sur leur territoire) que nous regretterons trop longtemps après qu'il soit en exploitation.

Je ne parle pas des autres dommages pour la santé l'environnement et les animaux. Je sais que mes voisins sont très axés sur ces sujets.

Marie-José TILLIE-TOURAINE

Mobile : +33(0) 6 80 34 55 11

Chef de projet "Événement Start-up, Economie circulaire et Mobilités"

<http://www.team-auto.org/>

Sujet : [INTERNET] Projet éoliennes sur LUPSAULT
De : pascal bernard <ysalessia@gmail.com>
Date : 23/11/2021 13:37
Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

Madame la Commissaire,

Nous vivons aux Emirats Arabes Unis, pays très sensible à la préservation de sa faune et de sa flore (qui restent limitées dans leur diversité).

Mais à chaque retour en France, plus précisément en Charente où vit notre famille, nous apprécions de retrouver tous ces paysages qui font de la France un beau pays.

Pour nos petits enfants quand ils arrivent à LUPSAULT , leur plus grand plaisir est de se promener avec les habitants de cette région pour apprendre le nom des plantes,des arbres, t'entendre et tenter de reconnaître tous les oiseaux qui s'y nichent.

Pour notre jeune génération, sensible et sensibilisée par la nature et ses effets positifs sur notre vie quotidienne et notre bien-être, c'est une chance de pouvoir vivre ces instants pédagogiques et magiques .

L'implantation d'éoliennes dans ce secteur non seulement aura un impact important et irréversible sur la faune, la flore mais aussi sur le tourisme, la santé.

Comment pouvons nous laisser se détériorer autant de choses !

Ces éoliennes sont inconcevables et inappropriées dans cette belle région.

Souhaitant que vous prêtiez attention à cette protestation, je vous prie de croire, Madame la Commissaire, en mes meilleurs sentiments.

Pascale Coutin Bernard

Dubai AE

Sujet : [INTERNET] Madame La Commissaire - Projet éolien de Lupsault

De : JC et MP CHIERICI <mpjcchierici@orange.fr>

Date : 23/11/2021 15:24

Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

Madame la Commissaire

Voici, résumés, quelques arguments sur lesquels j'ai fondé ma position d'opposition et de rejet du projet d'implantation d'éoliennes sur Lupsault et j'ai bien conscience, qu'aujourd'hui, les lobbies cherchent à nous faire passer pour des anti-écologistes et des arriérés

1 - encerclement de notre village , comme d'ailleurs beaucoup de villages dans toute la Charente Nord

2 - le promoteur , Valeco, vante l'orientation de fourniture d'énergie verte : pour faire une éolienne, un des composants est la « terre verte » : il s'agit d'un ensemble de minéraux, extraits principalement en Chine qui demandent pour quelques grammes de ces précieux éléments des tonnes de terre creusées, des lavages nombreux, un tri important... puis le transport ; après, pour faire fonctionner les pales, il faudra beaucoup d'huile... qui coule et se retrouve à la base puis dans le sol !

3 - le promoteur vante le nombre de Mégawatt installés alors qu'il faudrait préciser le nombre de Mégawatt produits, à peine 20 % de l'utilisation du matériel car, vent faible, les éoliennes ne fonctionnent pas, vent fort, elles sont arrêtées car elles présentent des risques. Mane pour les fournisseurs d'énergie car dans ces cas, une autre énergie prend le relais que l'on peut actionner en « appuyant sur un bouton » : charbon, gaz ? D'où viennent -ils ? et aujourd'hui, on ne sait pas stocker l'électricité qui, de toute façon , est acheminée par un foisonnement important de câbles enterrés et aériens , vers l'Allemagne qui nous le revendra plus cher (garantie de l'état aux promoteurs d'achat en priorité de l'énergie fournie, quelque soit le besoin à prix constant, plus cher que l'énergie produite par des centrales thermiques ou nucléaires !)

4 - le démantèlement n'est pas financé à hauteur de son coût réel : en effet, la loi prévoit 50 000 euros par installation , or il est prouvé que cela coûte , au minimum, 400 000 euros. Au frais de qui ? du promoteur s'il existe encore (c'est utopique), le propriétaire s'il est solvable, à défaut... nous : la commune va-t-elle garder au « chaud » toutes les sommes reçues pendant 20 ans pour financer ce coût .

5 - que fait-on du matériel et est-il recyclable : le socle béton : non réutilisable en cas de remplacement des éoliennes au bout de 20 ans (pu plus) car trop petits... ces socles, pour faire croire à leur peu d'impact, son enterrés et recouverts de terre... illusion verte ! des tonnes de béton et d'acier resteront dans le sol ; les pales : broyées (avec quelle énergie) pour en faire un combustible etc...

6 - dans les pays européens ou autres, la norme d'éloignement des habitations est la suivante : USA 2000 mètres, Danemark et Grande-Bretagne : hauteur du mât x 4 etc. et ici, malgré la recommandation de la charte du Ruffécois , signée par les Maires , de respecter 800 m, elles sont prévues à 500 m !

7- la CNPN donnait un avis averti : Monsieur de Rugy a demandé sa suppression pour ne pas avoir à suivre ses recommandations, celle également de ne plus pouvoir saisir le Tribunal correctionnel pour obliger les opposants à prendre un avocat, d'où des frais importants que souvent ils ne peuvent financer.

8- la faune : les chauve-souris sont les premières à être décimées par ces matériels : or, comme les abeilles , elles servent , pour 75 % , à la pollinisation de la flore, à la régulation du nombre de moustiques, etc.. on constate, sur celles déjà installées dans des zones protégées, à la base ou en pourtour, de nombreux cadavres d'oiseaux migrateurs et d'espèces protégées par collision et défaut de nidification, population adulte décimée. En Bretagne, alors que les fermiers avaient donné leur accord pour ces implantations, ils sont constatés, très rapidement, des morts inexplicables de leurs animaux, une baisse de la lactation et un lait moins riche... à ce jour, tous ont demandé leur arrêt : les essais faits montrent le bien-fondé de ces demandes et des impacts avancés

9 - la flore : les chemins et corridors bordés de haies pour la nidification et la diversité des arbres, l'agroforesterie ne sont pas pris , ni en photo et donc en compte, sur ce projet. La vue pour simuler l'impact sur les communes limitrophes, fait jouer la perspective : à Lupsault, sur la route de Chives, le calvaire et le panneau d'entrée du village sont aussi hauts que les futurs éoliennes, la vue des Gours est masquée par 5 petits arbres, les vues dans le bourg sont prises au ras des maisons existantes qui font donc un écran haut (devant l'église)

10- et les humains, nous ? nuisance acoustique, visuelle par les centaines de camions -bétonnières qui vont devoir alimenter le site, dégradation des routes, parcours souterrain de câbles électriques... ou aériens , perte de la valeur de nos biens, perte de la qualité de vue (les éoliennes ne remplacent pas nos jolis clochers) perte de mémoire, de mémoire, effets stroboscopiques désastreux. aucun emploi pérenne local créé mais est-ce important à coté des revenus financiers importants perçus par les investisseurs étrangers ? Même Monsieur Emmanuel Macron, affirmait qu'il ne fallait pas les imposer « d'en haut » ?

Cette liste , non exhaustive, n'est faite que de constatations et faits avérés. Le projet d'éoliennes prévues sur BOUCHET et pour lequel 60 % des avis exprimés étaient contre (peu d'habitants étaient informés et viennent de découvrir l'avis favorable, aucune communication n'ayant été fournie par la municipalité ni affichage) a été validé .: quels emplois locaux ? qui décide ?

Je vous remercie Madame la Commissaire, de prendre en considération ce ressenti que j'ai la chance de pouvoir exprimer.

Marie-Pierre COUTIN